



## Inscriptions pour la rentrée scolaire 2022 2023

### **Démarches à suivre :**

- 1) Si votre enfant est né en **2019**, rendez-vous à la mairie de Warluis avec les documents suivants :

- Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance ;
- Un justificatif de domicile ;
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou un document justifiant d'une contre-indication.

La mairie organise les inscriptions **à partir du 28 février 2022** aux horaires d'ouvertures (☎ 03.44.89.27.13).

Suite à cette démarche, la mairie délivre un certificat d'inscription qui sera transmis à la Directrice de l'école.

- 2) Si votre enfant est né avant le **31 MARS 2020** et qu'il a la maturité physiologique :

Vous pouvez procéder à une inscription **sur liste d'attente à la mairie**.

L'inscription effective dépendra des effectifs à la rentrée de septembre 2022.

- 3) Une réunion de présentation de l'école maternelle : sous réserve, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

Une réunion de présentation de l'école maternelle se tiendra **fin juin**. Vous pourrez venir avec l'enfant. Vous recevrez un courrier ou un mail vous précisant la date exacte et l'heure du rendez-vous fin mai début juin.

**Rq : Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.**

**Si vous souhaitez me contacter : par mail ou par téléphone de préférence le mardi (jour de direction).**